



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Jardin d'enfants, 2^e partie

Annexe D – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Septembre 2026 – ÉBAUCHE



This document is available in English under the title
Kindergarten, Part II.

Table des matières

Préface	2
Introduction	3
Agrément : programme de qualification additionnelle	3
Survol : Conception des lignes directrices de cours menant à une QA	5
Fondements des lignes directrices de cours menant à une QA	6
Jardin d'enfants, 2^e partie	7
Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties	7
Exigences liées aux cours menant à une QA	7
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	8
Perfectionnement professionnel	10
Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit	12
Fondement antioppression	13
Pédagogie axée sur l'apprenant	14
Pédagogie et évaluation	16
Ressources	19
Annexe 1	20

Préface

Prioriser les intérêts et le bien-être de chaque apprenante et apprenant est au cœur de l'enseignement en Ontario.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française;
- écoles publiques de langue anglaise;
- écoles catholiques de langue française;
- écoles catholiques de langue anglaise;
- écoles des Premières Nations;
- écoles provinciales et d'application;
- écoles privées;
- écoles indépendantes;
- milieux urbains;
- milieux ruraux;
- régions éloignées.

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des fournisseurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours et des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours, et le terme «apprenant» fait référence aux élèves qui fréquentent les écoles.

Introduction

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ledit règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et aux qualifications d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le ou la registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre a réussi un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habiletés et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.

3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
- 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Survol : Conception des lignes directrices de cours menant à une QA

La section suivante des lignes directrices est organisée selon la structure et le contenu décrits ci-dessous (figure 1) :

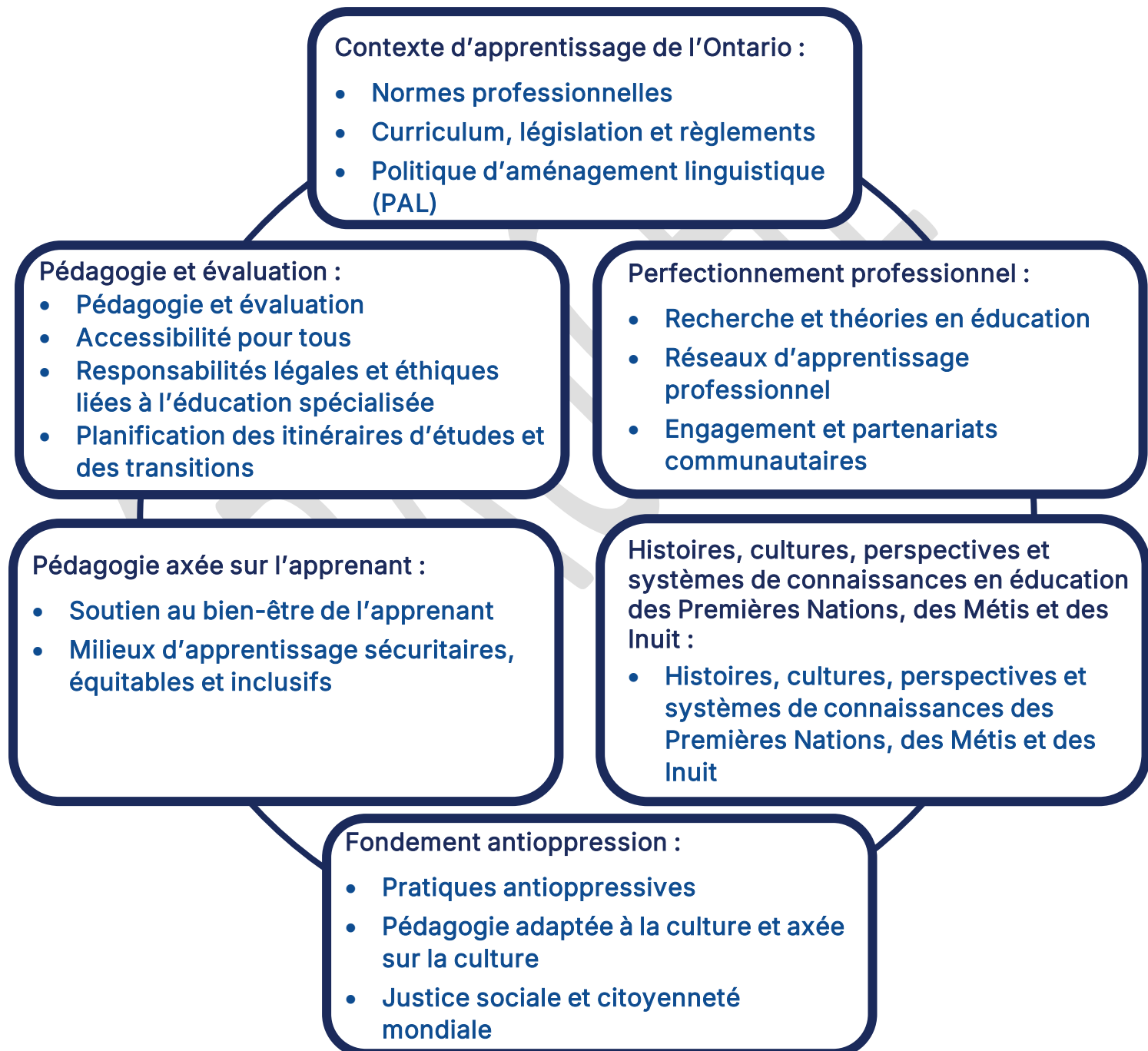
1. **Éléments de base** – six éléments globaux et distincts, mais interconnectés, qui sous-tendent les lignes directrices de cours menant à une QA.
2. **Principes fondamentaux** – conditions d’agrément intégrées au contenu des cours menant à une QA qui servent à informer les fournisseurs et instructeurs du cadre conceptuel à partir duquel ils conçoivent leurs cours.
3. **Concepts essentiels** – expérience professionnelle et besoins d’apprentissage des candidats par rapport aux éléments requis du cours menant à une QA.
4. **Éléments requis** – connaissances, compétences, pratiques et valeurs spécifiques à une matière et/ou à un cycle que les fournisseurs de cours menant à une QA doivent intégrer à l’ensemble du contenu de leur cours.
5. **Énoncés portant sur les éléments requis** – description des connaissances, compétences, pratiques et valeurs professionnelles liées à chaque élément requis.

1.	Éléments de base
2.	Principes fondamentaux <i>Description</i>
3.	Concepts essentiels Le cours <Guideline Name>...
4.	Éléments requis :
5.	• Énoncé portant sur l’élément requis • Énoncé portant sur l’élément requis

Fondements des lignes directrices de cours menant à une QA

Les lignes directrices des cours menant à une QA reposent sur **six éléments de base** distincts, mais interconnectés.

Les lignes directrices de cours menant à une QA en français comportent 16 éléments requis, tandis que celles des cours menant à une QA en anglais en comportent 15 :



Jardin d'enfants, 2^e partie

Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties

Les cours en trois parties de l'annexe D (voir Annexe 1) menant à une qualification de spécialiste permettent aux pédagogues :

- d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Jardin d'enfants, 1^{re} partie*;
- d'étendre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre des occasions d'apprentissage, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Jardin d'enfants, 2^e partie*;
- de mettre en œuvre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences dans un rôle de leadership, comme énoncé dans la ligne directrice du cours *Jardin d'enfants, spécialiste*.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Jardin d'enfants, 2^e partie* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Le présent cours menant à une QA reflète les **théories et processus d'enseignement** aux adultes qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et l'enquête. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement aux apprenants, à leur apprentissage et à leur évaluation.

L'objectif du cours est d'améliorer les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles liées à l'enseignement au jardin d'enfants, en s'appuyant sur les principes d'équité et d'inclusion. Le cours aidera les candidats à élaborer, en collaboration avec les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, des stratégies adaptées à l'ensemble du continuum d'apprentissage de la maternelle au cycle primaire. Les pédagogues apprendront à favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences fondamentales, notamment en littératie, en mathématiques et en sciences et technologie, au moyen d'un enseignement explicite fondé sur des données probantes prodigué dans des milieux d'apprentissage fondés sur le jeu et l'enquête.

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Principes fondamentaux

L'éducation en Ontario est complexe et dynamique, et les communautés d'apprentissage reflètent la diversité de la province. Alors que la profession enseignante évolue pour répondre aux besoins changeants des apprenants, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques.

Les normes professionnelles, le curriculum de l'Ontario et les lois et règlements connexes, dont le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, la *Loi sur l'éducation* et la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario (pour l'éducation en langue française), servent de fondement d'une éducation équitable, inclusive et accessible.

Par le perfectionnement professionnel, les pédagogues approfondissent leur compréhension de ces principes et, par conséquent, font progresser leur pratique professionnelle pour appuyer l'apprentissage et favoriser le bien-être de chaque apprenant.

Concepts essentiels

Le cours *Jardin d'enfants, 2^e partie* permet aux candidates et candidats d'élargir leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières à la conception et à la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Normes professionnelles :

- importance des normes d'exercice et de déontologie ainsi que des recommandations professionnelles comme fondements théoriques dans le présent cours menant à une QA
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification des programmes
- connaissance et compréhension du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et de la façon dont ce document s'aligne sur les normes professionnelles de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Curriculum de l'Ontario et législation et règlements connexes :

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liées au présent cours menant à une QA
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources actuels de l'Ontario qui se rapportent au jardin d'enfants, y compris le continuum d'apprentissage par le jeu
- législation et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne et protègent la vie privée pour tous (p. ex., la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, la *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*)
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques provinciales en vigueur.

Politique d'aménagement linguistique (PAL) :

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et politiques connexes au présent cours menant à une QA
- processus et pratiques liés à l'enseignement et à l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- milieu d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation
- valorisation de la culture, des sports, de la musique et de l'histoire francophones, en présentant la francophonie comme un modèle diversifié permettant aux apprenants de s'identifier à des référents linguistiques, sportifs et artistiques issus de l'Ontario et d'ailleurs
- approche fondée sur le plurilinguisme pour reconnaître, valoriser et intégrer l'ensemble des langues et des cultures présentes dans le milieu d'apprentissage.

Perfectionnement professionnel

Principes fondamentaux

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante et est essentiel au développement continu et à l'amélioration du rendement des apprenants de l'Ontario.

Tout au long de leur carrière, les pédagogues continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel reposant sur la recherche et les théories en éducation, y compris les séances offertes par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires, des lectures professionnelles et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA servent d'outil clé pour améliorer la pratique professionnelle en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative. Dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, les pédagogues doivent participer activement à des réseaux d'apprentissage professionnel et à des activités d'engagement et de partenariat communautaires qui favorisent le partage des connaissances, la collaboration et l'innovation, et ce, en vue de répondre aux divers besoins des apprenants et de créer des milieux d'apprentissage inclusifs.

Concepts essentiels

Le cours *Jardin d'enfants, 2^e partie* permet aux candidates et candidats d'élargir leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières à la conception et à la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Recherche et théories en éducation :

- recherche et contributions courantes représentant les diverses voix et cultures associées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent au présent cours menant à une QA
- recherche et théories qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société ainsi que son influence sur l'apprentissage et le bien-être (p. ex., pratiques pédagogiques tenant compte des traumatismes et ressources en santé mentale)
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques qui appuient l'apprentissage, y compris l'apprentissage par le jeu et l'enseignement explicite

- application des théories sur le développement de l'enfant et le façonnement de l'identité qui appuient le bien-être, l'efficacité, l'autorégulation et la responsabilisation de l'apprenant, y compris en ce qui concerne la littératie, la numératie et le continuum d'apprentissage par le jeu.

Réseaux d'apprentissage professionnel :

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective entre les pédagogues au jardin d'enfants et les éducatrices et éducateurs de la petite enfance
- recherche et leadership pour faire évoluer la pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- collaboration avec des partenaires internes et externes, y compris des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, des équipes transdisciplinaires, les responsables du conseil scolaire, les mentors et les associations professionnelles d'intérêt pédagogique officielles et non officielles, pour bénéficier de leur soutien et améliorer les pratiques professionnelles au jardin d'enfants.

Engagement et partenariats communautaires :

- stratégies adaptées à la culture visant à nouer des liens avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteuses, les aînés et aînées, les gardiennes et gardiens du savoir, les agences, et la communauté scolaire, dont les suivantes :
 - processus et pratiques qui favorisent la communication et la collaboration pour appuyer l'apprentissage
 - partenariats qui valorisent les prises de décisions par consensus, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
 - autonomisation pour apprendre à connaître le système d'éducation et pour soutenir l'apprentissage et le bien-être
- stratégies visant à établir des partenariats communautaires qui favorisent des expériences d'apprentissage réciproques
- stratégies visant à établir des partenariats entre les pédagogues et les éducatrices et éducateurs de la petite enfance afin de soutenir l'enseignement et l'apprentissage
- stratégies visant à établir des partenariats communautaires qui favorisent des expériences d'apprentissage réciproques au sein et hors du milieu scolaire (p. ex., orthophonistes, aide-enseignantes et aide-enseignants, travailleuses et travailleurs de l'établissement et bibliothèques municipales).

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit

Principes fondamentaux

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en apprenant des histoires, des cultures, des perspectives et des systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit, et en les mettant en valeur dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la prise de conscience et le respect de leurs responsabilités prévues par les traités les guideront sur la voie de la réconciliation.

Concepts essentiels

Le cours *Jardin d'enfants, 2^e partie* permet aux candidates et candidats d'élargir leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières à la conception et à la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit :

- inclusion respectueuse des histoires, des cultures, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus d'enseignement et d'apprentissage
- connaissance du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- expériences d'apprentissage qui favorisent la participation et l'engagement et qui soutiennent le développement culturel et personnel de chaque apprenant (p. ex., apprentissage inspiré de la terre).

Fondement antioppression

Principes fondamentaux

Un fondement antioppression reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Il s'agit d'une approche qui garantit que l'équité et les droits de la personne sont au cœur de tous les cours et programmes menant à une QA.

Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle partagée d'identifier et de remettre en question les barrières individuelles et systémiques, y compris l'impact des préjugés et des présomptions sur le pouvoir et le privilège. La formation continue des pédagogues doit tenir compte des contextes historiques qui ont contribué à différentes formes d'oppression, et les aborder.

Grâce à la pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture, les pédagogues offrent des occasions d'apprentissage qui respectent la diversité, favorisent le bien-être des apprenants, et promeuvent la justice sociale et la citoyenneté mondiale.

Concepts essentiels

Le cours *Jardin d'enfants, 2^e partie* permet aux candidates et candidats d'élargir leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières à la conception et à la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Pratiques antioppressives :

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre des programmes et pratiques
- examen des préjugés, de la discrimination et des barrières individuels et systémiques, ainsi que des manifestations du pouvoir et des privilèges, y compris les normes de genre et culturelles en Jardin d'enfants
- étude de la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- création de milieux d'apprentissage antioppressifs où tous les enfants sont valorisés et inclus grâce à du matériel, à des ressources et à des espaces qui reflètent de manière authentique la diversité des identités, des cultures et des expériences vécues.

Pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture :

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture qui reflète une compréhension des identités, des langues parlées et des intersectionnalités de l'apprenant
- stratégies visant à explorer la différence entre l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- procédures, pratiques et ressources culturellement inclusives visant à fournir des occasions qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- développement de la compréhension interculturelle et des compétences culturelles dans le cadre de l'apprentissage par le jeu.

Justice sociale et citoyenneté mondiale :

- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité, et promeuvent la justice sociale et écologique en tant qu'agents de changement, y compris le sens naturel de l'équité des apprenants au jardin d'enfants
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens mondiaux actifs dans le soutien de la durabilité environnementale et économique.

Pédagogie axée sur l'apprenant

Principes fondamentaux

La pédagogie axée sur l'apprenant priorise l'engagement, le bien-être et la réussite des apprenants. Les pédagogues favorisent l'apprentissage et le bien-être des apprenants en encourageant la voix, les choix et la collaboration des apprenants avec leur famille, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteurs, les aînées et aînés, les gardiennes et gardiens du savoir, ainsi que les partenaires communautaires.

Les pédagogues créent des milieux d'apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs qui valorisent la diversité des identités, des expériences et des besoins d'apprentissage des apprenants afin de leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

Concepts essentiels

Le cours *Jardin d'enfants, 2^e partie* permet aux candidates et candidats d'élargir leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières à la conception et à la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Soutien au bien-être de l'apprenant :

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif, spirituel et physique de l'apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences vécues, des capacités linguistiques, de la santé mentale et du bien-être de l'apprenant
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs d'apprentissage.

Milieus d'apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs :

- politiques et processus pour créer et maintenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui :
 - respectent la diversité
 - encouragent la pensée critique
 - favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- stratégies visant à créer des milieux d'apprentissage inclusifs (p. ex., emploi d'un langage inclusif, ressources dans différents formats, espaces d'apprentissage tenant compte des besoins sensoriels, variation dans les plans de sièges, espaces réservés à des petits groupes)
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteurs, les aînées et aînés, et les gardiennes et gardiens du savoir
- utilisation éthique de la technologie par les pédagogues pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant (p. ex., utilisation responsable de l'intelligence artificielle et des réseaux sociaux)
- stratégies visant à promouvoir l'utilisation de la langue maternelle ou d'une autre langue dans le milieu d'apprentissage afin de respecter l'identité des apprenants et à soutenir l'acquisition de la langue.

Pédagogie et évaluation

Principes fondamentaux

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Grâce à des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et axées sur l'apprenant, ils proposent des programmes et services qui offrent des occasions équitables, inclusives et accessibles pour tous. Ils utilisent des stratégies pédagogiques et des pratiques d'évaluation qui respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif, spirituel et physique.

L'accessibilité, l'inclusion et l'équité sont des éléments fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage au quotidien. S'appuyant sur le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, sur la *Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario* et sur la *Loi sur l'éducation*, les pédagogues défendent le droit des apprenants d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et en bénéficier, et ce, en tenant compte des besoins particuliers liés aux contextes géographiques et socioéconomiques.

Étant donné que les pédagogues sont responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif figurant dans le plan d'enseignement individualisé (PEI), lequel doit être élaboré par une équipe interdisciplinaire afin de refléter les forces, les besoins et les capacités de l'apprenant, conformément au Règlement 181/98.

Chaque apprenant a un profil et des objectifs qui lui sont propres. C'est pourquoi les pédagogues proposent des occasions qui favorisent sa transition, son éducation et la planification de sa vie et de sa carrière.

Concepts essentiels

Le cours *Jardin d'enfants, 2^e partie* permet aux candidates et candidats d'élargir leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières à la conception et à la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Pédagogie et évaluation :

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes alignés sur le curriculum de l'Ontario qui favorisent l'acquisition de compétences transférables pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie (p. ex., pensée critique, collaboration et innovation)
- stratégies et approches pédagogiques (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage, apprentissage par l'expérience, apprentissage en plein air, apprentissage par le jeu et apprentissage par l'enquête)
- processus et pratiques d'évaluation pour :
 - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter l'enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
 - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
 - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- stratégies pour relier l'enseignement de la langue orale et l'acquisition de la langue afin de soutenir le développement de compétences linguistiques formelles et informelles
- stratégies favorisant le développement de compétences en lecture et en rédaction à un jeune âge (p. ex., conscience phonologique et étapes de l'écriture émergente)
- sélection et conception intentionnelles d'expériences d'apprentissage en mathématiques qui permettent aux apprenants d'avoir de nombreux points d'entrée dans le continuum de l'apprentissage (p. ex., compréhension des nombres, exploration des concepts liés à l'argent, comptage et identification de suites logiques)
- pratiques qui intègrent diverses approches pédagogiques (p. ex., enseignement explicite fondé sur des données probantes, apprentissage par le jeu et pédagogie fondée sur l'enquête)
- milieu d'apprentissage en tant que troisième enseignant pour favoriser la curiosité, la créativité, la voix, l'innovation, les perspectives et l'enquête menée par l'apprenant.

Accessibilité pour tous :

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- stratégies d'adaptation telles que les technologies d'assistance, le contenu accessible et la conception inclusive pour faciliter l'apprentissage et favoriser l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- pratiques visant à aménager des espaces d'apprentissage en plein air accessibles en tant qu'extension de la salle de classe
- adaptations et modifications qui facilitent l'apprentissage au jardin d'enfants (p. ex., sur le plan sensoriel, environnemental ou physique).

Responsabilités légales et éthiques liées à l'éducation spécialisée :

- responsabilités légales et éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant dans la réalisation des objectifs individuels énoncés dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

Planification des itinéraires d'études et des transitions :

Planification des transitions :

- processus et pratiques qui appuient l'entrée à l'école et le continuum des programmes destinés à la petite enfance, y compris du jardin d'enfants à la 2^e année
- politiques, programmes et occasions d'apprentissage qui valorisent chaque itinéraire d'études de façon égale et équitable
- stratégies pour aider les pédagogues à accompagner les apprenants dans leurs transitions quotidiennes (p. ex., déroulement de la journée, blocs de temps pour la littératie et la numératie, et passage de l'apprentissage à l'intérieur vers l'extérieur).

Planification d'apprentissage, de carrière et de vie :

- exploration d'une variété de cheminements de carrière à travers l'apprentissage par le jeu et par l'enquête (p. ex., sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques [STIAM]; programmation, construction, espaces consacrés aux jeux dramatiques et cuisines de boue).

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Jardin d'enfants, 2^e partie* sont accessibles sur le site web de l'[Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

ÉBAUCHE

Annexe 1

Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Considérations :

- cohérence entre les trois parties des cours de l'annexe D pour :
 - appuyer le développement et la progression des connaissances ainsi que la mise en œuvre et le leadership;
 - soutenir les candidats qui suivent les parties du cours auprès de différents fournisseurs.
- l'expérience professionnelle et les besoins d'apprentissage des candidats en lien avec les éléments requis du cours menant à une QA.

Annexe D, 1^{re} partie

Apprendre et appliquer

Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu

Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)

Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur

Annexe D, 2^e partie

Appliquer et étendre

Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies

Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats

Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats

Annexe D, spécialiste – Leadership

Diriger et mener des recherches

Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière? Développer ses compétences en leadership.

Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur

Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui

Comprendre la législation et les politiques pertinentes



Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes



Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système

Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats



Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel



Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques

Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)



S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)



Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)

Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière



Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière)



Développer des stratégies de leadership pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière

Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats



Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté)



Appliquer des stratégies de leadership et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques

Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Texte conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* :

Annexe D, 1^{re} partie

Il s'agit du premier niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Apprendre et appliquer :

- Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu
- Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)
- Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur
- Comprendre la législation et les politiques pertinentes
- Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats
- Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière
- Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats.

Annexe D, 2^e partie

Il s'agit du deuxième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Appliquer et étendre :

- Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies
- Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats
- Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats
- Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes
- Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel

- S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière)
- Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté).

Annexe D, spécialiste – Leadership

Il s'agit du troisième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Diriger et mener des recherches :

- Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière? Développer ses compétences en leadership.
- Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
- Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
- Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système
- Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
- Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Développer des stratégies de leadership pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
- Appliquer des stratégies de leadership et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques.



oct-oeeo.ca/fbfr



oct-oeeo.ca/ytfr



oct-oeeo.ca/Xfr



oct-oeeo.ca/lifr



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest, Toronto
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437-880-3000
Sans frais (Canada et É.-U.) :
1-833-966-5588
info@oeeo.ca
ATS : 711
oeeo.ca